



Union des  
fédérations  
et syndicats nationaux  
d'**employeurs**  
du secteur  
sanitaire, social,  
médico-social  
**privé**  
**à but non lucratif**

## COMMUNIQUE DE PRESSE UNIFED

13 octobre 2014

### **Contrat de génération : la CGT, FO et SUD s'opposent à l'accord de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif**

Les trois organisations syndicales de salariés ont utilisé leur droit d'opposition majoritaire vis-à-vis de l'accord relatif au contrat de génération signé par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, d'une part, et l'Unifed<sup>1</sup> d'autre part. **Il est donc réputé non écrit.**

Après plus d'un an de négociations, cet accord, qui présentait l'avantage de dispenser les entreprises de 50 à moins de 300 salariés de l'obligation de négocier un accord ou de mettre en place un plan d'action d'ici le 31 mars 2015 n'entrera donc jamais en vigueur.

Les composantes d'UNIFED (Croix-Rouge Française, Fegapei, Fehap, Synéas et Unicancer) regrettent que la CGT, FO et SUD aient, une fois encore, fait valoir leur droit d'opposition quant à un accord, en faveur de l'emploi des jeunes et des salariés âgés, qui ne présentait pourtant que des avantages pour les salariés.

Il faut en effet rappeler que les mêmes organisations se sont opposées en juin 2014 à l'entrée en vigueur d'un projet d'accord issu de deux années de travaux qui visait à initier une politique globale de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la santé et de la qualité de vie au travail.

Les composantes d'UNIFED mettront en place un accompagnement de leurs adhérents concernés, sur la base des dispositions du projet d'accord signé par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

**Contact Unifed : Nathalie DELORME - 01.45.83.94.13**

---

<sup>1</sup> Union des fédérations et syndicats nationaux d'employeurs du secteur sanitaire, social, médico-social privé à but non lucratif